

## PRÉFÈTE DE L'ALLIER

Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale,  
déposée par M. Jean-Christophe SEMONSAT pour la construction d'une centrale hydroélectrique  
au droit du barrage de Jenzat, sur le territoire de la commune de Jenzat**

Par arrêté préfectoral n° 3253/2018 du 13 novembre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du **mardi 4 décembre 2018 au mercredi 2 janvier 2019**.

Le commissaire enquêteur est **Monsieur Jérôme HENRIOT**, technicien supérieur agricole, en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr)
- sur support papier ou poste informatique à la préfecture de l'Allier
- sur support papier, en mairie de Jenzat (aux jours et heures d'ouverture)

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Jenzat, ou sur l'adresse électronique suivante : [pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr)

Le dossier d'enquête publique comprend une étude sur les incidences environnementales relatives au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Jenzat – 3 place des Anciens-Combattants – 03800 JENZAT – à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Les communes concernées par cette enquête sont : **Jenzat, Saint-Germain-de-Salles**

**Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public :**

**- à la mairie de Jenzat :**

- mardi 4 décembre 2018 de 10 h 00 à 12 h 00 ;*
- jeudi 13 décembre 2018 de 10 h 00 à 12 h 00*
- mercredi 19 décembre 2018 de 15 h 00 à 17 h 00*
- mercredi 2 janvier 2019 de 15 h 00 à 18 h 00*

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Jenzat, et sur internet à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

**Des informations sur le projet peuvent être demandées à :**

Monsieur Jérôme HENRIOT, en mairie de Jenzat pendant les permanences assurées au siège de l'enquête

Mairie de Jenzat – 3 place des Anciens-Combattants – 03800 JENZAT – tél : 04 70 56 81 77

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de : Monsieur Jean-Christophe SEMONSAT  
30 rue Maurice Barroin  
03800 GANNAT  
tel : 04 70 90 84 60  
mail : [semonsat.bureau@orange.fr](mailto:semonsat.bureau@orange.fr)